



COMMUNICATION MUNICIPALE JUIN 2020

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'installation du conseil municipal a enfin pu avoir lieu jeudi 28 mai à 20 H 30 salle ERA. Ce lieu a été retenu pour des raisons liées à la "COVID 19" et aux instructions qui imposaient, dans la période, un minimum de m2 par personne présente. Ce premier conseil était public. La presse était d'ailleurs au rendez-vous. Depuis l'élection du 15 mars, la pandémie n'avait pas permis la tenue de ce 1er conseil d'installation.

Pour rappel, à l'issue de l'élection du 15 mars, 15 élus furent désignés (tous étaient présents à ce premier conseil)

Liste « Pour que vivre ici reste une chance » conduite par Pascal PONCET

BARLERIN Emmanuelle - CHAMOURET Antoine - COMPAGNAT Michel - DAUSSY Mickaël - MELON Colette - OSSEDAT Nathalie - PERRIER Solange - PONCET Pascal - ROYER Jean Paul - SCIANDRONE Dominique - VALLAS Céline - VIETTI Dominique (12 élus)

Liste « Engagés avec vous » conduite par Clément MOISSONNIER

EPINAT Cyril - GONARD Urielle - MOISSONNIER Clément (3 élus)

LE MAIRE

Liste conduite par Pascal PONCET maire sortant : 1 candidat Pascal PONCET

Liste conduite par Clément MOISSONNIER : Pas de candidat

Résultat : Pascal PONCET est élu maire / 11 voix et 4 nuls

NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire proposa de désigner 3 adjoints. Cette proposition a recueilli l'unanimité

LES ADJOINTS

Candidats :

Liste " Pour que vivre ici reste une chance "

1ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN (3ème adjointe sortante)

2ème adjoint : Jean Paul ROYER (conseiller sortant)

3ème adjointe : Dominique VIETTI (conseillère déléguée sortante)

Liste « Engagés avec vous » Pas de candidat

Nota : le vote, comme pour le maire, a eu lieu à bulletin secret. Ces bulletins comprenaient une liste de 3 noms et ne pouvaient être modifiés.

Résultat : Sont élus par 11 voix et 4 nuls

1ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN

2ème adjoint : Jean Paul ROYER

3ème adjointe : Dominique VIETTI

Sont nommés 4 conseillers délégués

COMPAGNAT Michel - DAUSSY Michael - MELON Colette, OSSEDAT Nathalie
(4 conseillers sortants).

L'enveloppe dédiée aux indemnités restera globalement la même que celle arrêtée lors du précédent mandat qui comprenait 4 adjoints et 2 conseillers délégués.

Le maire a en effet refusé l'augmentation du montant de son indemnité désormais fixée de plein droit par les textes et non plus par le conseil municipal (à l'intérieur d'une fourchette). Il a donc fallu prendre une délibération actant ce refus et fixant l'indemnité à l'identique de celle qu'il percevait lors du précédent mandat.

Les 3 adjoints ont affiché la même volonté. Ils percevront donc la même indemnité que celle perçue par les adjoints du précédent mandat (elle est inférieure au plafond autorisé). Idem pour les conseillers délégués qui percevront la même indemnité que celle perçue par les conseillers délégués du précédent mandat. Cette position fût adoptée à l'unanimité.
L'enveloppe globale restera ainsi légèrement inférieure à l'enveloppe dédiée lors du mandat 2014-2020.

L'article du Progrès de lundi 08 juin a provoqué la réaction des élus st jurands. La Direction du Progrès de Roanne a été interpellée.

L'article n'ayant pas été rédigé par un journaliste du roannais, la Direction du Progrès de Roanne va faire suivre notre réaction en espérant qu'elle passera à l'occasion d'une prochaine édition. Vous trouverez en fin de la présente communication ladite réaction.

ORGANISATION RETENUE

Emmanuelle BARLERIN sera en charge du personnel, des écoles, de l'urbanisme, des relations aux administrations et aux institutions, du tourisme, de la gestion du camping et de la piscine.

Colette MELON sera déléguée à l'action sociale, à la santé, à la gestion du marché en configuration« normale », à la gestion de la salle ERA.

Jean Paul ROYER sera en charge du patrimoine bâti, des espaces verts et terrains.

Michel COMPAGNAT sera délégué à la voirie, au cimetière et aux équipements techniques (station, piscine).

Mickaël DAUSSY sera délégué à l'accessibilité handicapés (Ad'AP), aux contrôles périodiques, aux commissions de sécurité, à la sécurité des manifestations, au matériel technique et véhicules.

Dominique VIETTI sera en charge des finances, des espaces publics, de la communication, de la relation aux commerces et aux entreprises, de la relation aux associations, des manifestations.

Nathalie OSSEDAT sera déléguée aux équipements sportifs sur le volet fonctionnement et rapport aux utilisateurs, à la culture (bibliothèque, concerts...)

Au sein de cette organisation, trouveront évidemment place les conseillers municipaux en prenant en compte les profils et les souhaits de chacun.

De même, les conseillers délégués auront en charge d'autres domaines en dehors de leur champ de délégation.

Il convient en effet que cette organisation puisse conserver "*agilité et souplesse*" de sorte à ce que chacun puisse être amené à travailler sur différents sujets.

Rappel des 6 élus qui siègeront au sein du conseil communautaire suite à l'élection du 15 mars

Liste « *Pour que vivre ici reste une chance* » : P. PONCET – E. BARLERIN – J.P. ROYER – D. VIETTI - M. COMPAGNAT

Liste « *Engagés avec vous* » : C. MOISSONNIER

CRISE SANITAIRE

A ce stade nous pouvons dresser un premier bilan. Les sujets furent très nombreux et complexes : Les écoles et la maison d'enfants de la Bruyère, l'EHPAD, la gestion du personnel municipal, les personnes fragiles isolées, le marché, le funéraire, les équipements sportifs et ludiques et les espaces publics en général, les masques, le camping, la piscine, les rapports avec l'ARS, l'Éducation Nationale, la Préfecture, etc. Globalement les choses se sont bien déroulées grâce à une forte implication et le respect des règles par une grosse majorité des gens. Il faut encore continuer la vigilance.

Informations diverses

Le marché :

Les décisions de fermeture qui ont été prises sont des décisions **préfectorales**. Nous avons pu obtenir des dérogations à celles-ci pour les marchés du 30 avril et du 07 mai.

Au moment où nous rédigeons cette communication municipale, les mesures qui conditionnent l'ouverture des marchés sont encore strictes et surveillées. Une grande majorité de gens a bien compris les enjeux et le fait que la municipalité ait à décliner les instructions.

Il nous faut cependant rappeler qu'il est **ABSOLUMENT** nécessaire de respecter les règles notamment celles liées à la gestion des flux : ENTRÉES/SORTIES, etc. Pensons aux forains dont il convient de saluer la discipline, aux producteurs, aux commerçants, à la vie du village et au service apporté par notre marché à notre territoire tout entier. Ne mettons pas en danger notre marché.

Le camping :

Il a rouvert ainsi que le snack.

La piscine :

L'équipement est techniquement prêt grâce à l'implication de l'unité technique. Nous pensons l'ouvrir mais, là encore, les contraintes seront fortes et nos moyens humains et financiers limités pour une commune de notre taille. Nous mesurons actuellement notre capacité à mettre en place les règles et les mesures imposées. Là encore il nous faudra compter sur la compréhension des gens.

Le rendez-vous numismatique / La brocante :

C'est l'Union des Commerçants qui porte ce traditionnel et important rendez-vous annuel. Il revient donc à l'association de se positionner, la mairie n'ayant pas de volonté d'annulation de la manifestation.

Plus généralement :

Il faut savoir que la responsabilité, notamment celle du maire, est en jeu pour pratiquement tous les sujets évoqués. Le Sénat souhaitait que, dans cette période exceptionnelle, on puisse exonérer les maires d'un certain nombre de responsabilités devant le juge le cas échéant. In fine la démarche n'a pas abouti laissant ceux-ci en 1ère ligne. À St Just, nos très nombreux équipements, au regard de la taille de la commune, multiplient les difficultés et les risques. Alors soyons tous responsables pour le bien de notre territoire.

D'autres informations sur la page officielle Facebook de la Mairie : [fb.me/MairieSaintJustenChevalet](https://www.facebook.com/MairieSaintJustenChevalet)

MESSAGE ADRESSÉ PAR LE MAIRE AU JOURNAL LE PROGRES

Votre article paru au sein de votre édition du lundi 08 juin et relatif aux indemnités des élus municipaux est de nature à laisser le lecteur, au mieux perplexe et au pire en colère. Rédigé comme tel, il invite à penser qu'à St Just nous percevons plus qu'ailleurs. C'est très injuste et absolument faux. Il prend un angle pouvant largement exposer les élus des communes citées à la vindicte populaire. Il vise spécialement par sa démonstration les plus petites communes des strates considérées.

Par strate, vous citez les communes où les indemnités sont les plus impactantes ramenées au nombre de citoyens. Saint just en Chevalet termine en tête dans la strate des communes de 1 000 à 3 500 habitants mais comment pourrait-il en être autrement ?

Le chiffre considéré de 1.141 habitants (donc près de la limite basse de la strate) amène forcément à affirmer que nous sommes les plus coûteux avec 43,2 euros par habitant.

Rappelons que les indemnités sont encadrées et que si, dans la même strate vous aviez considéré une commune de 3.450 habitants vous seriez arrivés à un coût par habitant de 14,29 euros soit 3 fois moins élevé que celui que vous nous affectez.

Les élus de cette commune de 3.450 âmes auraient pourtant perçu les mêmes indemnités ou presque puisqu'encadrées par les mêmes textes.

Le lecteur retiendra seulement hélas, qu'à St Just, nous coûtions 3 fois plus cher. Évidemment, plus vous divisez les indemnités par un nombre élevé d'habitants plus vous diminuez l'impact à l'habitant.

À Roanne certes, dans une autre strate, vous indiquez 9,8 euros par habitant et pourtant les élus st jurauds sont loin de percevoir les mêmes indemnités.

Ce qu'il eut été préférable de comparer c'est ce que chacun perçoit et non pas son coût à l'habitant qui invite à une interprétation tendancieuse.

Je viens d'ailleurs de refuser l'augmentation de plein droit qui m'était octroyée (plus de 51 % de l'indice 1027) pour rester à 40 % comme pour le mandat précédent. Je percevrai d'ailleurs moins qu'à mon premier mandat de maire. Les 3 adjoints seront en dessous du seuil comme l'étaient les adjoints du précédent mandat. Les 4 conseillers délégués percevront également le même montant que ceux du précédent mandat. Globalement, l'enveloppe dédiée a même baissé.

Vous citez une autre commune de 80 habitants se situant dans la strate des communes de 0 à 500 habitants en indiquant que les indemnités coûtent à chaque habitant 295 euros ! Dans la même strate « normée » se trouvent certainement des communes approchant les 500 habitants et des élus percevant donc environ les mêmes montants. Bien sûr, en divisant le montant des indemnités par 500 on arrive à diviser par 10 la répercussion par habitant et à ramener le chiffre à 28 euros laissant à penser que la petite commune de 80 habitants abuse vraiment.

Je voulais faire cette mise au point pour donner à vos lecteurs un autre éclairage qui me semble plus pertinent.

Copie aux sénateurs Bernard BONNE – Jean-Claude TISSOT – Bernard FOURNIER – Cécile CUKIERMAN

Au nom de l'équipe municipale,
Le Maire,
Pascal PONCET